

SÉANCE DU 5 AOÛT 2024

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski tenue le 5 août 2024, à la salle Anicet Proulx à Saint-Narcisse-de-Rimouski, et à laquelle étaient présents :

SOUCY, Gervais	Maire suppléant
BANVILLE, David	Conseiller #1
PROULX, Jonathan	Conseiller #2
SOUCY, Guillaume	Conseiller #4

Ainsi que madame Vanessa Ruest-Vignola, directrice générale, greffière-trésorière.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire déclare la séance ouverte à 19h00.

MOT D'OUVERTURE DU MAIRE

Monsieur le maire suppléant remercie les gens présents dans l'audience pour leur présence.

20240801 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Jonathan Proulx appuyé par Guillaume Soucy et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Narcisse-de-Rimouski en y ajoutant un point au varia ,

- Addenda au contrat de la direction générale.

PÉRIODE DE QUESTIONS SUR L'ORDRE DU JOUR

Aucune question sur l'ordre du jour n'est posée.

20240802- LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 2 JUILLET 2024

ATTENDU QUE le procès-verbal a fait l'objet de lecture et de consultation de la part des membres du conseil municipal ;

ATTENDU QU' il n'y a aucune modification a apportés ;

Il est proposé par David Banville appuyé par Guillaume Soucy et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal du 2 juillet 2024.

La correspondance a été remise aux membres du conseil municipal et ne comporte aucune demande nécessitant le vote.

20240803-ADOPTION DES COMPTES À PAYER

Il est proposé par David Banville appuyé par Jonathan Proulx et résolu à l'unanimité d'adopter les comptes à payer du mois de juillet au montant 109 653.70\$ et les salaires nets de juin au montant de 44 514.44\$. La directrice générale Vanessa Ruest-Vignola confirme que les fonds sont disponibles pour le paiement de ceux-ci. La direction générale avise aussi que des revenus de 11 094.42\$ ont fait l'objet d'entrée d'argent ce mois-ci.

Aucune plainte écrite n'a été reçue dans le dernier mois.

20240804- CHANGEMENT DE DATE DE LA SÉANCE DU MOIS D'OCTOBRE CONSIDÉRANT QUE des élections auront lieu à l'automne 2024 ;

Il est proposé par Jonathan Proulx appuyé par David Banville et résolu à l'unanimité que le conseil municipal de Saint-Narcisse-de-Rimouski remet la séance ordinaire prévue le 7 octobre 2024 au mardi 15 octobre 2024 à 19h00.

20240805-AUTORISATION DE L'ACHAT DU LOGICIEL SYGEM POUR LES ÉLECTIONS

Il est proposé par Guillaume Soucy appuyé par Jonathan Proulx et résolu à l'unanimité d'autoriser l'achat du logiciel SYGEM relié au fonctionnement des élections.

20240806-ENTENTE INTERMUNICIPALE RELATIVE AU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES PORTANT SUR LA MISE EN COMMUN D'UN SERVICE D'ENLÈVEMENT ET DE TRANSPORT DES DÉCHETS DES MATIÈRES ORGANIQUES ET DES ENCOMBRANTS

ATTENDU QUE le contrat d'enlèvement et de transport des déchets, des matières organiques et des encombrants des municipalités de Saint-Narcisse-de-Rimouski, de Saint-Marcellin, de La Trinité-des-Monts et d'Esprit-Saint, viendra à échéance le 31 décembre prochain ,

ATTENDU QUE ces municipalités désirent se regrouper afin de conclure un seul et même contrat avec un fournisseur éventuel ;

ATTENDU QUE les coûts associés au contrat seront assumés par les municipalités susmentionnées ;

ATTENDU QUE les parties désirent que la MRC agisse à titre de mandataire et responsable de la gestion du processus d'appel d'offres public ;

ATTENDU QUE les parties désirent se prévaloir des dispositions des articles 569 et suivants du Code municipal du Québec (L.R.Q., chapitre C-27.1) pour conclure une entente relative à la mise en commun d'un service d'enlèvement et de transport des déchets, des matières organiques et des encombrants ;

EN CONSÉQUENCE, les parties conviennent de ce qui suit :

ARTICLE 1 OBJET DE L'ENTENTE

La présente entente a pour but de confier à la MRC le mandat de publier un appel d'offres pour l'octroi d'un contrat d'enlèvement et de transport des déchets, des matières organiques et des encombrants de toutes les municipalités parties à la présente entente et de proposer les modalités de répartition des coûts du contrat.

Les modalités décrites à l'annexe 1 font partie intégrante de cette entente comme si elles étaient ici au long reproduites.

ARTICLE 2 MODE DE FONCTIONNEMENT

La MRC met en place une entente relative au processus d'appel d'offres portant sur la mise en commun d'un service d'enlèvement et de transport des déchets, des matières organiques et des encombrants.

ARTICLE 3 OBLIGATIONS DE LA MRC

La MRC est responsable du processus d'appel d'offres.

La MRC s'engage à respecter l'ensemble des lois et règlements en vigueur de même que les modalités spécifiques à l'appel d'offres décrites dans la présente entente.

ARTICLE 4 RESPONSABILITÉS DES MUNICIPALITÉS

Chacune des municipalités à la présente entente s'engage à utiliser les services d'enlèvement et de transport des déchets, des matières organiques et des encombrants de l'entrepreneur retenu à la suite de l'appel d'offres.

Chacune des municipalités s'engage également à collaborer entre elles afin de fournir les renseignements requis pour la bonne marche du contrat et du processus d'appel d'offres.

Aucune municipalité partie à la présente entente ne peut s'en retirer si un contrat est accordé à la suite de l'appel d'offres.

Les municipalités sont responsables de la conformité des données transmises à la MRC.

ARTICLE 5 RÉPARTITION DES COÛTS DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES

L'accompagnement à la rédaction et à la gestion du processus d'appel d'offres public est fourni gratuitement par la MRC.

ARTICLE 6 DURÉE

La présente entente entre en vigueur à la signature des présentes et se termine à l'échéance du contrat octroyé. Advenant qu'aucun contrat ne soit conclu à la suite du processus d'appel d'offres, la MRC pourra mettre fin à l'entente par un simple avis écrit envoyé aux municipalités.

ARTICLE 7 ACTIF ET PASSIF

Aucun actif ni passif ne sont liés à l'entente.

Il est proposé par Guillaume Soucy, appuyé par Jonathan Proulx et résolu à l'unanimité d'accepter cette entente et d'autoriser Gervais Soucy, maire suppléant et Vanessa Ruest-Vignola à la signature de l'entente inter municipale proposée.

20240807-DÉPÔT DE PROJET - AMÉLIORATION DU CENTRE MULTIFONCTIONNEL ET DE SON PARC - PROMOTEUR

ATTENDU QUE la municipalité souhaite effectuer le dépôt du projet « Amélioration du centre multifonctionnel et de son parc » dans la l'appel de projets « Aide à des projets locaux de vitalisation » du MAMH,

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par David Banville appuyé par Guillaume Soucy et résolu à l'unanimité que le conseil municipal de Saint-Narcisse-de-Rimouski :

- Approuve le dépôt du projet « Amélioration du centre multifonctionnel et de son parc » déposé à l'Axe Vitalisation du Fonds régions et ruralité (FRR) dans la l'appel de projets « Aide à des projets locaux de vitalisation » ;
- Confirme sa contribution au projet ;
- Désigne Mikael Jacques à agir au nom de l'organisme et à signer tout document relatif à cette demande de financement et la réalisation du projet. 20240808-ADOPTION DU REGLEMENT 393-2024- REGLEMENT DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 871 372.86\$ ET UN EMPRUNT DE 871 372.86\$ POUR LA RÉFECTION D'INFRASTRUCTURES SOUTERRAINES DE LA TECQ 2023

ATTENDU QUE l'avis de motion a été donné le 5 juin dernier par Guillaume Soucy ; ATTENDU QUE le montant de l'emprunt est financé à plus de 50% par le programme de la TECQ et qu'il nécessite aucune consultation publique ;

Il est proposé par Guillaume Soucy, appuyé par Jonathan Proulx d'adopter le règlement 394-2024 -règlement d'emprunt décrétant une dépense de 871 372.86\$ et un emprunt de 871 372.86\$ pour la réfection d'infrastructure souterraines de la TECQ 2023.

20240809-PRÉSENTATION DÉPÔT AVIS DE MOTION PROJET DE RÈGLEMENT 395-2024 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONGAE 316 POUR LA MUNICIPALITÉ DE SAINTNARCISSE-DE-RIMOUSI<I AFIN D'ENCADRER LE REMISAGE HIVERNAL DE ROULOTTES DE CAMPING ET DE VÉHICULES RÉCRÉATIFS DANS CERTAINES ZONE FORESTIÈRES ET AGRICOLES

La greffière-trésorière procède à la présentation et au projet de règlement 395-2024.

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal souhaite encadrer le remisage de roulottes de camping ainsi que les véhicules récréatifs;

Guillaume Soucy dépose le projet de règlement 395-2024 et donne avis de motion que le règlement 395-2024 sera adopté dans une séance subséquente.

20240810-PRÉSENTATION DÉPÔT ET AVIS DE MOTION AU PROJET DE RÈGLEMENT 396-2024 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE PERMIS ET CERTIFICATS 319 POUR LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-NARCISSE-DE-RIMOUSI AFIN D'ASSUJETTIR À UN CERTIFICAT D'AUTORISATION LE REMISAGE HIVERNAL DE PLUS D'UNE ROULOTTE DE CAMPING ET/OU PLUS D'UN VÉHICULE RÉCRÉATIF DANS CERTAINES ZONES FORESTIÈRES ET AGRICOLES

La greffière-trésorière procède à la présentation et dépôt du projet de règlement 396-2024.

Il est proposé par Guillaume Soucy, appuyé par David Banville d'adopter le projet de règlement 396-2024.

Jonathan Proulx donne avis de motion que le règlement 396-2024 sera adopté dans une séance subséquente.

20240811-OCTROIE DU CONTRAT DE DÉNEIGEMENT POUR LE SEGMENT EST DU RANG

5

CONSIDÉRANT QU' une invitation à soumissionner a été faite pour le déneigement du segment EST du rang 5;

CONSIDÉRANT QUE l'ouverture des soumissions a été faite par Vanessa RuestVignola et Dominique Michaud le 4 juillet dernier ;

CONSIDÉRANT QUE nous n'avons eu qu'un seul soumissionnaire ,

Il est proposé par Jonathan Proulx appuyé par Guillaume Soucy et résolu à l'unanimité d'octroyer le contrat de déneigement du segment EST du rang 5 à Déneigement Benoît Lavoie pour une durée de trois ans au montant de 23 282.44\$.

20240812-AUTORISATION D'ACHAT DE CALCIUM

ATTENDU QU' une invitation aux soumissionnaires a été envoyée ;

ATTENDU QUE nous avons reçu deux soumissions pour l'achat du calcium;

Il est proposé par Guillaume Soucy appuyé par Jonathan Proulx et résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal de procéder à l'achat de calcium chez le plus bas soumissionnaire soit SEL WARWICK au prix 680.00\$ l'unité pour quarante unité en tout pour un montant total de 27 200\$ livraison incluse.

20240813-AUTORISATION DE LA RÉPARATION DE FREIGHTLINER 2012

CONSIDÉRANT le bris majeur de la transmission du camion Freightliner 2012; CONSIDÉRANT QUE deux soumissions ont été demandés par le chargé des travaux publics;

Il est proposé par Jonathan Proulx, appuyé par Guillaume Soucy et résolu à l'unanimité par le conseil municipal de procéder à la réparation de la transmission du Freightliner 2012 pour un montant de 7233.32 taxes incluses.

20240814-PAVL- ADVENANT À LA CONVENTION FINANCIÈRE PAVL 2021•

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski a pris connaissance des modalités d'application du volet concerné par la demande d'aide financière soumise dans le Programme d'aide à la voirie locale et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski a pris connaissance de la convention d'aide financière, l'a signée et s'engage à la respecter;

POUR CES MOTIFS, sur la proposition de David Banville, appuyé par Jonathan Proulx il est unanimement résolu et adopté que le conseil de Saint-Narcisse-de-Rimouski confirme son engagement à faire réaliser les travaux admissibles selon les modalités d'application en vigueur, reconnaissant qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que Vanessa Ruest-Vignola, directrice générale est dûment autorisée à signer tout document ou entente à cet effet avec le ministre des Transports.

20240815-RÉTROCESSION AU LOT 4 797 603

ATTENDU QUE le lot 4 797 603 a été vendu à madame Guylaine Breton et monsieur Jean-François Roy;

ATTENDU QU' ils ne peuvent respecter les conditions incluent au contrat de vente soit de construire une maison unifamiliale dans les deux ans suivant l'acte de vente; ATTENDU QUE l'acte de vente mentionne que le terrain peut être repris au montant de 2500.00\$ par la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski si les conditions ne sont pas respectées;

ATTENDU QUE les frais de notaire seront à la charge des vendeurs;

Il est proposé par Jonathan Proulx, appuyé par Guillaume Soucy et résolu à l'unanimité d'accepter la reprise du lot 4 797 603 par la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski au montant de 2500,00\$ et d'autoriser Vanessa Ruest-Vignola, directrice générale à la signature de tout document en lien avec la reprise du lot 4 797 603 pour et au nom de la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski.

20240816-AUTORISATION DE L'ACTIVITÉ DE TIRS DE TRACTEURS PAR L'ENTREPRISE FORESTIÈRE 5Y

ATTENDU QU' une demande a été soumise au conseil municipal concernant la tenue d'une activité de tirs de tracteurs sur les terrains municipaux;

ATTENDU QUE les demandes ont été analysés par le conseil municipal;

- Il est proposé par David Banville, appuyé par Guillaume Soucy et résolu à l'unanimité ; -
- D'accepter la tenue de l'activité de tirs de tracteurs par l'entreprise 5Y appartenant à monsieur Yves Soucy;
 - D'autoriser l'utilisation des terrains municipaux de la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski prévus à cet effet au 25 rue du Pavillon;
 - D'autoriser gratuitement le prêt et le montage du chapiteau qui sera apposé sur le terrain de balle-molle pour le spectacle en soirée;
 - D'autoriser l'utilisation et le prêt des blocs de ciment ainsi que les estrades disponibles sur le terrain du centre multifonctionnel

20240817-DEMANDE DE LA CORPORATION DES LOISIRS DE SAINT-NARCISSE-DE-RIMOUSKI

ATTENDU QUE la corporation des loisirs tiendra son tournoi de balle-molle annuel les 17 et 18 août prochain ;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski appuie la corporation des loisirs dans cet événement;

Il est proposé par David Banville, appuyé par Jonathan Proulx et résolu à l'unanimité d'autoriser ;

- L'utilisation du centre Multifonctionnel ainsi que le terrain de balle molle; - Le prêt des tables de pique-nique, des barbecues, des bombonnes de propane ainsi que le chapiteau 10x10 appartenant à la municipalité ;
- L'utilisation des buts de balle-molle, des bâtons et des balles ;
- Le prêt du système de son - De rendre disponible la chaux ainsi que la machine pour refaire les lignes du tournoi durant le tournoi •

- De faire peindre les lignes situées dans le champ du terrain de balle-molle ; - De faire désherber l'avant-champs
- De rendre disponible le grillage utilisé pour l'avant-champs lors du tournoi ;
- Le prêt du quatre-roues afin de passer le grillage;
- De mettre les bacs de récupération et de déchets supplémentaire au centre Multifonctionnel
- L'installation de tente sur le parking du centre multifonctionnel pour la nuit du 17 août 2024;
- D'ajouter une latte de bois de douze pieds peinte orange pour remplacer celui brisé au bout du terrain de balle-molle ;
- D'allumer un feu de joie dans un équipement muni d'un pare-étincelles si les autorités l'autorisent à cette période.

VARIA

20240818-ADDENDA AU CONTRAT DE TRAVAIL DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE GREFFIÈRE TRÉSORIÈRE

ATTENDU QUE la directrice générale, greffière-trésorière Vanessa Ruest-Vignola a un contrat de travail avec la municipalité jusqu'au 1^{er} octobre 2025.

ATTENDU QUE toutes modifications de celui-ci doivent être faites par résolution ;

ATTENDU QUE la directrice générale, greffière-trésorière a effectué une demande concernant l'horaire de travail décrit au contrat de celle-ci afin de moduler les heures à effectuer par semaine pour faciliter la conciliation travail-famille ;

ATTENDU QUE les modifications seront en vigueur à la fin de la période de vacance soit le 9 septembre 2024 •

Il est proposé par Jonathan Proulx, appuyé par David Banville et résolu à l'unanimité du conseil municipal de Saint-Narcisse-de-Rimouski d'accepter la demande de Vanessa Ruest-Vignola dès le 9 septembre 2024 et d'autoriser monsieur Gervais Soucy à la signature de l'addenda au contrat de la directrice générale, greffière-trésorière en date du 5 août 2024.

PÉRIODE DE QUESTIONS

20240819- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Jonathan Proulx et résolu à l'unanimité de lever l'assemblée à 19:58.

En signant ce procès-verbal monsieur le maire suppléant, Gervais Soucy autorise et confirme toutes résolutions édictées dans ce dernier.



Gervais Soucy

Maire suppléant Dir. gén./greff.-trés.

Gervais Soucy Vanessa Ruest-Vignola

